CAPN des bibliothécaires assistants spécialisés
9 juin 2016

Pour des promotions équitables, les mêmes critères pour tous

Dans l'ESR, les écarts se creusent de façon insupportable entre les établissements : traitement indemnitaire « au mérite », régimes horaires différenciés, et maintenant gestion des carrières à la petite semaine...

L'obligation faite aux établissements de maintenir dans leurs effectifs les agents promus constitue une réelle avancée, mais pose de graves problèmes de gestion dans le cadre de l'autonomie des établissements.

Les représentants des personnels à la CAP nationale des BAS siégeant ce jour dénoncent le refus de certains établissements de proposer des agents à la promotion dans le corps supérieur au motif que la masse salariale et/ou le plan de gestion des emplois de la structure ne le permettent pas.

Il s'agit là d'une négation inacceptable du droit de tous les agents à progresser dans la carrière.

Dans les établissements fusionnés il n'y a encore souvent qu'une seule possibilité de promotion quand il y en avait plusieurs auparavant.

Dans ce contexte, nous nous inquiétons aussi de la fin annoncée de la clause de sauvegarde, qui était pourtant loin de répondre au besoin de requalification de notre filière.

Nous avions déjà alerté en CAPN sur ces dérives. Les blocages insupportables que nous et nos collègues constatons rend impératif un repyramidage de la filière.

À travail égal (et toujours plus exigeant), les agents méritent à tout le moins un traitement égal de leur carrière.

Nous disons non à des promotions soumises à la masse salariale anémique des universités, et demandons à l'administration de prendre les mesures nécessaires qui permettront une égalité de tous les agents devant la promotion.